



## Activité bilatérale 2023 du RECEF

---

### *Visite d'échanges de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) du Bénin à la Direction générale des Elections (DGE) du Sénégal.*

---

Dans le cadre de la Coopération bilatérale instituée depuis l'Assemblée générale du RECEF tenue le jeudi 25 mai 2023 à Paris et préalablement discutée lors de l'Assemblée générale tenue au Sénégal à l'hôtel King Fahd Palace de Dakar, le Sénégal a eu le plaisir d'accueillir une délégation de la Commission électorale nationale autonome (CENA) du Bénin.

La délégation composée de treize (13) membres a séjourné à Dakar du 15 au 21 octobre 2023 dans le cadre d'un programme d'échanges sur les pratiques électorales avec la Direction générale des élections (DGE) du Sénégal.

Cette délégation a été conduite par messieurs GOUNOU Sanni et ABIOLA François, membres du Conseil électoral du Bénin, de monsieur SOULE ADAM Boucary Abou Directeur général des élections du Bénin, le Directeur des Affaires administratives et financières, le Directeur du Matériel et des Opérations, le Directeur des Systèmes d'information, la Directrice de la Communication et de la Formation, l'Agent responsable des Marchés Publics, le Chef service des études, de la Planification et du Budget ainsi que des membres de la Société Civile du Bénin (liste en annexe).

La délégation fut accueillie par le Directeur général des élections, Monsieur Tanor Thiendella FALL, en présence du Directeur des Opérations électorales, du Directeur des Ressources humaines et financières, du Conseiller technique du DGE et de tous les Chefs de Division et de Bureau de la Direction générale des Élections du Sénégal.

Monsieur FALL, a souhaité la bienvenue à la délégation et a fait la présentation de son personnel. Le DGE du Sénégal s'est aussi félicité du choix porté sur le Sénégal pour cette première coopération bilatérale entre les pays membres du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF). Il a ensuite remis la parole au Directeur général de la Commission électorale autonome (CENA) du Bénin, chef de la délégation, qui a aussi procédé à la présentation des membres de sa délégation.

À la suite des présentations, Monsieur FALL est revenu sur l'historique de la Direction générale des Élections du Sénégal qui existe depuis 1997, sa composition, son fonctionnement ainsi que les compétences qui lui sont dévolues. Il a par ailleurs invité le Directeur général de la CENA du Bénin à faire de même.

Ce dernier a fait sa présentation sur l'historique de la CENA du Bénin qui était autrefois des commissions *ad hoc*, installées très souvent la veille des scrutins et dont les mandats s'estompaient peu de temps (1 ou 2 mois) après l'exécution de leur mission. Ce n'est donc qu'en 2013, que la loi n°2013-06 du 25 novembre 2013 portant code électoral a été et promulguée. Cette loi a instauré pour la première fois au Bénin une Commission électorale nationale autonome permanente installée le 02 juillet 2014 dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Il est revenu sur la composition et les compétences dévolues à la CENA. Par ailleurs il a fait savoir que les élections au Bénin sont désormais incluses en date fixe dans le Code électoral et donc tous les cinq (5) ans ont lieu les élections générales qui regroupent simultanément les élections législatives et communales puis l'élection du Président de la République. Raison pour laquelle, le Bénin a choisi comme pays de référence le Sénégal dont la Direction générale des élections est réputée pour ses bonnes pratiques électorales.

S'en est suivie une série de questions à l'endroit du DGE du Sénégal, notamment sur :

- Le cadre juridique des élections au Sénégal ;
- La stratégie de recrutement et de formation des agents électoraux ;
- La sécurisation des opérations de vote et des résultats électoraux ;
- Les matériels et documents électoraux ;
- Sur la mise en œuvre du code électoral ;
- Les mécanismes d'élaborations du budget des élections et le mode de paiement des agents électoraux ;
- La gestion du contentieux électoral ;
- La relation entre la DGE et la CENA ;
- Les logiciels de travail utilisé par la DAF;

À la fin des questions/réponses s'en est suivie la photo de famille :



Conformément à l'Agenda de travail (en annexe) qui a été élaboré, les séances se sont déroulées comme suit.

#### ➤ Séance de travail avec la Direction des opérations électorales (DOE)

Pour une logique de travail, le Directeur des opérations électorales (DOE) a également procédé à la présentation de sa Direction qui est composée de trois divisions : Division de la logistique et de la planification, Division de la carte électorale et des fichiers électoraux et Division du suivi des opérations et missions. Il est également revenu sur les attributs de la Direction des Opérations électorales qui est chargée de l'organisation matérielle des élections.

Elle a aussi en charge :

- la tenue du fichier général des électeurs ;

- l'élaboration de la carte électorale ;
- l'élaboration du calendrier général des opérations électorales et des études sur toutes les questions liées au processus électoral ;
- la planification, la programmation et l'évaluation de la logistique électorale.

Les points de discussion et d'échange ont tourné autour de :

- LES OPÉRATIONS ÉLECTORALES
  - Nombre de partis politiques au Sénégal;
  - Principaux acteurs de l'organisation des élections;
  - Relation entre la DGE et la CENA ;
  - Procédure de production des documents électoraux;
  - Dispositions légales et réglementaires spécifiques aux types de documents de verbalisation des opérations aux bureaux de vote;
  - Désagrégation des données électorales par sexe (nombre d'électeurs et taux de participation par sexe).
- LA LOGISTIQUE ÉLECTORALE
  - Structuration du service en charge de la logistique;
  - Ressources humaines dédiées à réalisation des kits, traitement financier, etc.;
  - Matériels essentiels pour le fonctionnement des Bureaux de Vote;
  - Déploiement du matériel lourd (urnes et isoaloirs) et du matériel sensible (bulletins de vote et petites fournitures);
  - Processus de transmission des résultats des Bureaux de Vote à la structure de centralisation et de proclamation des résultats;
  - Procédure d'authentification des résultats;
  - Structure dédiée à la planification et au suivi de toutes les activités électorales;
  - Modèle de bulletin utilisé (unique ou multiple) pour les élections;
  - Gestion des pénuries de bulletins de vote et autres matériels électoraux.



Sur tous ces points, le Directeur des opérations électorales et ses collaborateurs ont apporté tous les éléments de réponse pouvant éclairer.

### ➤ Séance de travail avec la Direction des ressources humaines et financières

La même logique a été employée, autrement dit, le Directeur des ressources humaines et financières (DRHF) a procédé à la présentation de la Direction des ressources humaines et financières composée de deux divisions : Division de la gestion administrative et du personnel et Division de la gestion financière des marchés, du matériel et des matières. Il est revenu sur les charges de la Direction qui est d'assurer la gestion des affaires administratives et financières et à ce titre elle est chargée de:

- La gestion des crédits de fonctionnement;
- La gestion des crédits affectés aux opérations de révisions des listes électorales et à l'organisation des élections et référendums;
- La gestion du personnel;

- La gestion du matériel.

Les points de discussions avec la DRHF portaient sur :

- La transparence des marchés;
- Le mode d'appel d'offres;
- La planification du budget et provenance des fonds alloués à la DGE;
- L'ordonnateur et le comptable.

Des exposés fructueux des différentes divisions ont été faits pour expliquer les points de discussions. La procédure de mise en œuvre et de disposition des fonds alloués à la DGE a bien été développée de même que le choix des marchés et l'acquisition des matériels électoraux.



#### ➤ Séance de travail avec la Direction de la Formation et de la Communication

Toujours dans la même logique, le Directeur de la formation et de la communication a fait une petite présentation sur sa direction composée de trois divisions : Division de la formation permanente, Division de la communication et des relations publiques et Division études et affaires juridiques. Il a expliqué que la DFC est chargée de l'élaboration et de l'exécution du plan de formation en matière électorale, notamment des autorités administratives déconcentrées, des chefs de missions diplomatiques et consulaires, des intervenants aux processus et partis politiques, de même que le personnel.

Les points de discussion avec la DFC portaient sur :

- La stratégie de communication de la DGE du Sénégal;
- Le plan de communication;
- La proportion du budget électoral alloué à la communication;
- La structuration du service communication, ressources humaines dédiées, traitement financier, etc.;
- Les difficultés rencontrées et solutions envisagées;
- La gestion des accréditations (Journalistes, observateurs nationaux et internationaux, OSC, etc.);
- La stratégie d'éducation civique et électorale et de sensibilisation des citoyens;
- L'implication des organisations de la société civile.

Le DFC est revenu sur le cadre juridique que sont la Constitution, le Code électoral, les Conventions ratifiées et dans certains cas les Décrets et Arrêtés.



➤ Séance de travail avec la Direction de l'automatisation du fichier (DAF)

Le Directeur de l'Automatisation du fichier (DAF) était présent avec trois de ses collaborateurs à savoir le Chef de la Division étude et développement, le Chef de la Division exploitation et le Chef de la division Formation et support technique. Il a fait la présentation de la DAF qui est chargée de la mise en œuvre :

- du dispositif d'établissement de la carte d'identité biométrique CEDEAO (couplage, carte d'identité et carte d'électeur);
- de l'élaboration du Fichier électoral;
- de la gestion du Fichier électoral (réception des demandes de la DGE – Pointage de ce que la DAF a reçu – Contrôle – Saisi – Redressement – Pointage des demandes saisies – validation des demandes).
- de l'impression des listes de mouvements (listes inscriptions- modifications - radiations - changements d'adresse);
- de la mise à jour du fichier.

Les points de discussion ont tourné sur ces différents points et surtout sur les logiciels qu'utilisent la DAF dans la pratique, sur le nombre d'électeurs inscrits sur le fichier électoral et surtout comment la DAF fait pour parer aux problèmes de doublons. Le DAF est également revenu sur la collaboration qui est en train d'être faite entre la DAF et les Services de l'état civil pour pouvoir désormais connaître l'identité des personnes décédées afin de procéder à leurs radiations.



➤ Séance de travail avec d'autres organes qui interviennent dans le processus électoral

Pour connaître un peu leurs liens avec la DGE dans l'organisation des élections et également leurs fonctionnements, la délégation s'est également rendue :



à la Commission  
électorale nationale  
autonome (CENA)



au Conseil national de régulation  
de l'audiovisuel (CNRA)



à la Direction générale de  
l'Administration territoriale du  
ministère de l'Intérieur du Sénégal

À la fin des différentes séances et clôturant la visite de la délégation, le Directeur général, Monsieur FALL, s'est réjoui du choix porté sur la Direction générale des élections du Sénégal pour cette visite de travail, une visite inscrite dans le cadre de la coopération bilatérale tant animée par le RECEF dont nous sommes tous membres.

La délégation béninoise, au nom du Directeur général et du Conseil électoral du Bénin, s'est félicitée de l'accueil chaleureux que la DGE du Sénégal leur a réservé et du riche programme qui a été mis à leur disposition. Après cela, la remise de cadeaux entre les deux institutions a clôturé les activités.



## **AGENDA DE LA VISITE**

### **Dimanche 15 octobre :**

Accueil de la délégation à l'aéroport

Installation de la délégation à l'hôtel

### **Lundi 16 octobre :**

**10 h -10 h 30** Réception de la délégation par le Directeur général des Élections

**10 h 30 -13 h30** Séance de travail avec la Direction des Opérations électorales

**15 h- 17 h** Visite au magasin de stockage du matériel électoral sis à l'École Nationale de Police

### **Mardi 17 octobre :**

**9 h - 13 h** Séance de travail avec la Direction des Ressources humaines et des Finances

**15 h- 17 h** Séance de travail avec la Direction de la Formation et de la Communication

### **Mercredi 18 octobre :**

**9 h – 13 h** Rencontre avec la Direction de l'automatisation des fichiers

**15 h- 17 h** Visite de travail avec la Commission électorale nationale autonome

### **Jeudi 19 octobre :**

**9 h- 13 h** Visite de travail à la Direction générale de l'Administration territoriale

**15 h -17 h** Visite de travail au Conseil national de régulation de l'audiovisuel

**Vendredi 20 octobre** : Cérémonie de clôture et remise de cadeaux

**Samedi 21 octobre** : Retour de la délégation

## **Composition de la délégation béninoise**

- 1-GOUNOU Sanni, Conseiller électoral;
- 2-ABIOLA François, Conseiller électoral;
- 3-SOULE ADAM Boucary Abou, Directeur général des Élections;
- 4-Evelle A. GOMEZ, Directeur des Affaires administratives et financières;
- 5-DOMINGO Rufin, Directeur du Matériel et des Opérations;
- 6-YAGBO B. Aristide, Directeur des Systèmes d'Information;
- 7-Mireille M. MARIANO, Directrice de la Communication et de la Formation;
- 8-d'ALMEIDA Raoul Hyppolite, Personne responsable des Marchés publics;
- 9- TCHANATI Tchama, Chef Service des Études, de la Planification et du Budget;
- 10-TONOUKOUIN Serge Camille, Chargé de programme Coopération Suisse
- 11-BATOKO ZOSSOU Fatoumata, Présidente Plateforme électorale des Organisations de la Société Civile
- 12-GLELE AHANHANZO Maryse, Coordinatrice Plateforme électorale des Organisations de la Société Civile
- 13-KOKOYE Marc, Référent CENA programme redevabilité GFA.



ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026

# La CENA en visite d'immersion au Sénégal

ance de l'Etat  
elle veut vous  
ous écrase.",  
en 2021. La  
ssion des in-  
miques et du  
st) à défaut de  
référé réduire  
on passe de  
plus d'un mil-  
à 3 mois de  
rsis et de 2  
de.

Its

ncé en 2020,  
n Adjovi, an-  
titu de Oui-  
damné à une  
ns de prison  
Les charges  
e lui étaient  
des fiscales,  
it d'argent et  
rie. Dans le  
cette affaire  
sociétés Eti-  
l Bénin, ainsi  
ésenté par la  
npôts, la cour  
condamné  
à verser des  
brêts consi-  
sociétés Eti-  
l Bénin, res-

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026

## La CENA en visite d'immersion au Sénégal

Une mission de la commission électorale nationale autonome, CENA était au Sénégal du 15 au 21 octobre 2023. La délégation placée sous la supervision du conseil électoral du Bénin, est composée des directeurs techniques de la CENA, de la plateforme des OSC et de la coopération suisse. Le Bénin à travers cette sortie veut apprendre de l'expérience des sénégalais, en matière d'organisation des élections générales, une expérience qui s'impose au Bénin en 2026.

Plusieurs étapes avec des entretiens ont marqué le séjour de la délégation. Les membres de ladite délégation ont échangé respectivement avec des organisations de la société civile, les cadres du ministère de l'Intérieur, le Conseil National de Régulation de l'audiovisuel



et s'est surtout focalisée sur la Direction Générale des Elections du Sénégal.

A la Direction Générale des Elections du Sénégal plusieurs séances ont eu lieu avec des directeurs et leurs collaborateurs. Les visiteurs sont sortis satisfaits des différentes rencontres d'immersion.

Une satisfaction pour des



acquis à mettre au profit de élections générales de 2026. la préparation active des